**République Démocratique du Congo**

**Ministère de L’Agriculture**

**Secrétariat Général de l’Agriculture**

**Programme National de Développement Agricole(PNDA)**

# Détails du projet(P169021)

# Crédit IDA : 69510

# Don IDA-D8690

**ZR-MINAGRI-245026-CS-INDV**

**Recrutement d'un Expert en Recherche Agronomiques et Appliquée pour la Coordination Provinciale du PNDA/Kasaï Central**

1. **CONTEXTE ET JUSTIFICATION :**

**1.1. Contexte General du secteur agricole et de la sécurité alimentaire en RDC**

Le secteur agricole congolais est caractérisé par une faible productivité des filières végétales, animales et halieutiques, un cadre institutionnel insuffisamment organisé, une dégradation et un faible niveau d’accès aux infrastructures de commercialisation et aux services financiers ainsi que l’inadéquation de l’offre de services de recherche et de vulgarisation agricole. Les dynamiques et pratiques agricoles actuelles ne rassurent pas les investisseurs, les producteurs et/ou les opérateurs économiques ; elles rendent difficiles l’accès aux intrants, au capital, aux compétences techniques, aux conseils ainsi qu’aux marchés.

Dans un tel environnement socioéconomique, le métier de l’agriculture (et ses métiers connexes) n’attire pas beaucoup de jeunes et autres couches dynamiques, et ceux qui s’y appliquent limitent leurs production aux besoins du marché local, sinon à la seule consommation du ménage et n’investissent pas dans une croissance durable de leur activité[[1]](#footnote-1).

Il y a lieu de mentionner, que de manière substantielle, le secteur agricole congolais a connu, sur la période allant de 2006 à 2014, une croissance confirmant sa place parmi les secteurs porteurs de croissance. Toutefois, de la période allant de 2014 à 2018, la pauvreté est demeurée criante et est peu influencée jusqu’à présent par la reprise économique.

En même temps, la situation nutritionnelle est critique. Le retard de croissance ou malnutrition chronique, touche 43% d’enfants de moins de cinq ans et 13% d’entre eux souffrent de la malnutrition aigüe globale. L’insuffisance pondérale, quant à elle touche près d’un enfant sur quatre. Cette situation reste un grand défi à relever en vue de réduire significativement le niveau de pauvreté de la population et de vaincre la malnutrition et l’insécurité alimentaire en RD Congo[[2]](#footnote-2).

Il est à noter que les rendements des cultures en RDC sont parmi les plus bas au monde, et le pays importe annuellement pour environ 2 milliards de dollars américains afin de nourrir sa population en pleine croissance[[3]](#footnote-3).

Suite à ce constat, le Gouvernement, en partenariat avec différentes organisations intervenant dans le secteur agricole et rural, a élaboré de manière participative et inclusive le Plan National d’Investissement Agricole (PNIA 2013 – 2020), dont l’objectif global est d’induire une croissance agricole moyenne annuelle d’au moins 6%.

Pour y parvenir, et en appui aux actions antérieurement engagées, le Gouvernement de la RDC a élaboré et met en œuvre, différentes stratégies appuyées par les Partenaires Techniques et Financiers dont la Banque mondiale.

Celle-ci s’est engagée à soutenir le Gouvernement dans sa stratégie, en mobilisant à ce jour un montant cumulé de 500 millions de dollars américains juste dans le secteur agricole, soit 15% de l’engagement total de la Banque mondiale en RDC.

**1.2. Présentation du PNDA**

1. Afin d’appuyer le secteur agricole et dans le cadre du PNIA, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) prépare, avec le soutien financier et technique de l’Association Internationale de Développement ci-après « la Banque mondiale »), un projet dénommé « Programme National de Développement Agricole », PNDA, en sigle. Le Gouvernement prévoit la mise en œuvre du PNDA sous la conduite du Ministère de l’Agriculture. Dans cette perspective, la Banque mondiale a accepté d’accorder pour la mise en œuvre de ce projet, un financement de l’ordre de 500 millions de dollars américains pendant une première phase de 5 ans, Deux autres phases de cinq (05) ans chacune, pourraient être envisagées dans d’autres Provinces.

Les objectifs spécifiques du programme se déclinent comme suit :

* soutenir la croissance de la productivité agricole au niveau de l’exploitation, permettant aux petits exploitants agricoles d’accroître leurs actifs et leur production, puis d’intervenir pour favoriser l’accès au marché et l’intégration productive de ces petits exploitants dans les chaînes d’approvisionnement agricoles ;
* soutenir par des investissements importants dans la fourniture de biens et services publics agricoles aux niveaux national et local, notamment la recherche et le développement agricoles, la santé animale et végétale ainsi que les infrastructures;
* renforcer les capacités des Services Publics Agricoles en particulier, du Ministère de l’Agriculture, Ministère de la Pêche et Elevage et du Ministère du Développement Rural en vue de la fourniture des biens et services publics agricoles de base dans la zone du projet et renforcer la gestion du programme et le suivi et évaluation aux niveaux national et provincial dans les provinces participantes et ;
* renforcer les interventions d’urgence dans le secteur de l’Agriculture.

Le Projet sera exécuté dans les Provinces du Nord Kivu, Kwilu, Kasaï Central, Kasaï et Kongo Central et s’appuiera sur des approches validées et les expériences réussies en RDC et dans la région. Il s’articulera autour de quatre composantes :

1. **La composante 1** (avec ses trois sous-composantes) consiste à «améliorer la productivité agricole (y compris les cultures, l’élevage et la pêche) » des petites exploitations agricoles (de cultures et de produits animaux) à travers l’adoption des technologies, des pratiques améliorées et l’accès au financement. Elle contiendra 3 sous-composantes :

**La sous-composante 1.1** : financera l’aide directe aux petits exploitants agricoles pour l’adoption des pratiques, technologies et intrants et NSA (agriculture intelligente face au climat et agriculture intelligente face à la nutrition) à travers des semences, plants, races animales, services de conseils et de vulgarisation conformes à ces technologies. Cette sous-composante sera mise en œuvre sur le terrain par des opérateurs techniques recrutés spécifiquement dans le cadre du PNDA. Un système d’Information sera dédié à cette sous-composante.

**La sous-composante 1.2** : traitera de l’accès à l’assistance technique et aux services financiers liés à la mise en œuvre de l’investissement afin de promouvoir des meilleures pratiques et d’améliorer la productivité des petits exploitants

**La sous-composante 1.3** : traitera de la réponse rapide aux urgences agricoles pour les petits exploitants bénéficiaires des appuis directs via la sous-composante 1.1 (USD 20 millions IDA + 20 millions GRIF)

**La composante 2** (avec ses deux sous composantes) consiste à « améliorer l’accès au marché pour les petits exploitants agricoles ». A cet effet, elle appuiera la réduction des coûts de transaction pour les petits exploitants agricoles afin d’accéder aux marchés, ainsi que leur inclusion dans des groupes d’agriculteurs (coopératives/associations) et les agro-MPME. Les interventions soutenues dans cette composante seront également bénéfiques pour l’adaptation/l’atténuation des changements climatiques et/ou pour la contribution à la réduction de la malnutrition. L’accès au marché devient un pilier indispensable si l’on veut que l’amélioration des revenus soit réalisée. Deux facteurs sont indispensables à cet effet. Il s’agit de réhabilitation des infrastructures routières des bassins de production et de la suppression des tracasseries administratives. Un programme de lutte contre les « tracasseries administratives routières » ou fluviales devient indispensable après la réhabilitation des routes de desserte agricole et des voies navigables d’accès au marché d’intérêts national si l’on veut que les gains qu’auront acquis les producteurs agricoles leurs soient effectivement alloués du fait des « investissements en amont».

La composante se concentrera sur les deux domaines suivants :

**La Sous-composante 2.1** ,Infrastructures rurales, visera principalement à améliorer les routes rurales et les corridors de transport prioritaires (y compris les mesures de sécurité fluviale et les sites de lancement dans les voies navigables[[4]](#footnote-4)), afin de libérer le potentiel de production et de commerce des petits exploitants agricoles dans la zone du projet, en fonction des critères suivants : (i) ces corridors sont connectés aux routes principales, voies ferrées et/ou voies navigables opérationnelles (sûres et utilisables toute l’année) ; (ii) ils conduisent à des zones à fort potentiel agricole et à une population relativement dense ; et (iii) ils nécessitent des synergies avec les investissements en cours ou futurs du secteur agricole et d’autres interventions dans les infrastructures de transport et/ou de connectivité.

**La sous-composante 2.2**, consiste à l’inclusion des petits exploitants dans les chaînes de valeur. Elle fournira des subventions de contrepartie basées sur une approche axée sur la demande aux groupes de petits exploitants agricoles (coopératives/associations) et aux agro-MPME qui travailleront avec les petits exploitants agricoles bénéficiaires de la sous-composante 1.1

**La composante 3** (avec deux sous-composantes) : Fourniture des biens et services publics agricoles. Elle a pour objectifs :

(i) le renforcement des capacités des Ministères clés (tels que l’Agriculture, Pêche et Elevage, les Affaires Foncières et le Développement Rural) aux niveaux national et provincial, en vue de la fourniture de biens et services publics essentiels à l’Agriculture ; et (ii) la gestion, le suivi et l’évaluation du programme. Elle se décline en deux (02) sous-composantes :

**Sous-composante 3.1 : elle** consiste à renforcer des capacités pour la fourniture de services publics agricoles. Le programme soutiendra les efforts gouvernementaux (national et local) visant à : (i) renforcer les capacités de planification, de coordination, de suivi et d’évaluation aux niveaux national et décentralisé (notamment les statistiques agricoles et météorologiques et les systèmes de données géoréférencées), en mettant l’accent sur la Direction des Analyses, Prospectives et de la Planification (DAPP) du Ministère de l’Agriculture.

**Sous-composante 3.2 :** Gestion, suivi et évaluation du programme. Le programme financera : (i) les coûts de fonctionnement de l’Unité de Coordination Nationale du Programme (UNCP); (ii) le suivi et l’évaluation des activités du programme ; (iii) la communication des activités du programme à différents publics ; et (iv) l’embauche du personnel, l’acquisition de biens, de services de consultants, d’ateliers et de formation. Dans le cadre de cette sous-composante, le programme assurera également un suivi approprié des politiques de sauvegarde environnementales et sociales.

**Composante 4** —**Réponse Contingence aux Urgences** **(USD 0 millions IDA)**

Cette sous composante qui est dotée au départ d’un financement nul devra permettre de financer, à partir des réallocations budgétaires via les autres composantes, une intervention immédiate en cas de crise ou d’urgence éligible.

Le projet aura des coordinations provinciales. C’est dans ce contexte que le PNDA se propose d’utiliser une partie du financement du programme, à titre de dépenses autorisées, pour recruter un/e Expert(e) en Recherche Agronomique et Appliquée pour la Coordination Provinciale du PNDA/Kasaï Central.

**II. OBJECTIF DE LA MISSION**

L’Expert en Recherche Agronomique et Appliquée aura pour mission d’appuyer et de coordonner la mise en place et le suivi des activités agricoles en collaboration avec les partenaires techniques (les OT, le CGIAR, …) et les services techniques publics provinciaux impliqués (INERA, SENASEM, …) dans la mise en œuvre du PNDA.

**III. ROLES et RESPONSABILITES**

Sous la supervision directe du Coordonnateur National et en collaboration avec le Coordonnateur de l’Unité Provinciale d’Exécution du PNDA/Kasaï Central, l’Expert en Recherche Agronomique et Appliquée sera en charge de la coordination et du suivi de toutes les activités relatives aux questions agricoles dans la mise en œuvre du projet. A ce titre, il devra essentiellement intervenir pour faciliter la mise en œuvre de la première composante:

* faciliter le travail de l’OT dans ses actions et dont l’OT aura la charge et la responsabilité: la vulgarisation et la dissémination des techniques/technologies et les systèmes d’exploitation  et de production;
* Afin de permettre un décaissement dans les temps des incitations, l’expert devra s’assurer de la fluidité du système d’information (RNA et SIGI), notamment pour les étapes qui sont sous la responsabilité de l’UGPP (cf. manuel d’incitation et d’opération);
* appuyer l’OT dans la planification annuelle des objectifs et des besoins correspondants, et faire remonter à l’UGP
* assurer la communication entre les OT et l’UGPP et donc l’UGP, garantissant en particulier que les informations de l’OT remontent à l’INERA et le SENASEM en ce qui concerne l’identification de nouveaux PTech pour la province, les besoins en semences,...
* évaluer en continu le travail, en se référant aux manuels d’incitation et d’opération, de sensibilisation des agriculteurs par l’OT dans l’adoption des paquets technologiques ; identifier en coordination avec l’OT des solutions aux éventuels problèmes rencontrés et les besoins en nouveaux PTech;
* assurer la cohérence des plans de production de semences avec les besoins du projet, et appuyer leur vulgarisation ;
* Faciliter la communication auprès des organisations des producteurs (OP) sur les appuis disponibles et l’approche du Projet, accompagner les OT, le CGIAR et les services techniques étatiques (INERA, SENASEM, SNV) dans l’analyse de leur situation e.
* effectuer de fréquentes visites de suivi et d’appui sur le terrain, et contrôler l’exécution du programme et la qualité des informations transmises par les Opérateurs Techniques ;
* évaluer le suivi des opérateurs d’appui-conseil et de l’effectivité de la mobilisation et de l’encadrement des producteurs et communautés de base ;
* assurer la collecte et de la diffusion des données statistiques en collaboration avec le Responsable de Suivi et Evaluation;
* assurer le compte-rendu régulier au Coordonnateur national.

**IV. PROFIL REQUIS**

**Le candidat recherché devra répondre au profil suivant :**

* Etre titulaire d’un diplôme (D. Etat + 5) en agronomie ou tout autre diplôme équivalent ;
* Avoir la capacité de diriger une unité de développement rural ;
* Avoir une attitude pragmatique orientée vers le résultat en gardant comme boussole les objectifs du programme (notamment la diffusion des incitations) ;
* Avoir des capacités d’adaptation rapide et pertinente et de flexibilité;
* Avoir une bonne connaissance des politiques nationales de développement du monde rural ;
* Avoir une connaissance approfondie de la recherche agricole appliquée.
* Avoir des compétences solides en suivi et évaluation des projets ;
* Avoir des compétences en analyse des chaînes de valeur et des filières agricoles ;
* Etre de bonne moralité ;
* Avoir une grande capacité organisationnelle, réactivité et pro-activité ;
* Etre apte à communiquer et à travailler en équipe ;
* Etre capable de travailler sous astreintes.

Par ailleurs, le candidat ou la candidate devra avoir:

* Au moins sept (07) années d’expérience dont cinq (05) au moins à un poste similaire ;
* Avoir une solide expérience dans l’analyse des chaînes de valeur et filières agricoles ainsi qu’en suivi et évaluations des projets agricoles ;
* Avoir une expérience de la province est un atout ;
* Une bonne expression orale et écrite en français. Une connaissance de l’outil informatique et des logiciels usuels : Word/Excel/PowerPoint.

**V. DUREE DU CONTRAT**

La mission est prévue pour toute la durée du Projet mais les contrats seront signés par tranche de de douze (12) mois renouvelables et ce, après évaluation satisfaisante des performances.

**VI. PROCESSUS de RECRUTEMENT**

Le processus de passation des marchés sera conduit par la méthode de sélection des consultants individuels par approche ouverte conformément à la Nouvelle Règlementation de passation des marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d’Investissement (FPI), Fournitures, Travaux, Services Autres que des Services de Consultants et Services de Consultants, Quatrième édition, Novembre 2020.

Le candidat sélectionné devra être disponible dans un délai n’excédant pas un(1) mois à partir de la date de notification de la sélection au poste. Il devra avant la prise de fonction signer le code de bonne conduite du PNDA.

**VII.SOUMISSION DE RAPPORTS**

L’Expert en Recherche Agronomique et Appliquée devra produire des rapports trimestriels et annuels sur la vulgarisation et l’accompagnement des ménages et sur la base de données collectées des résultats des activités des partenaires techniques du projet et des services techniques publics provinciaux impliqués dans les aspects de la recherche agricole appliquée dans les paquets technologiques sélectionnés. .

1. *INS, Enquête 1-2-3, Septembre 2014* [↑](#footnote-ref-1)
2. *Plan National d’Investissement Agricole (PNIA).* [↑](#footnote-ref-2)
3. *Propos d’Ahmadou MOUSTAPHA NDIAYE (Directeur des Opérations BM en RDC) lors de séances de vulgarisation des activités agricoles appuyées par la BM en RDC, Novembre 2016.* [↑](#footnote-ref-3)
4. [↑](#footnote-ref-4)